

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 juillet 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DAE 133 Mise en œuvre du plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du Tourisme - subvention (2.075.000 euros) et convention annuelle avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (19^e).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le Code du Tourisme ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (19^e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

Article 2 : Une subvention de 2.075.000 euros est attribuée à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, domicilié au 144, boulevard Macdonald, Paris 19^e (n° simpa 21124, n° dossier 2020_09329) au titre de l'exercice 2020.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO